

ÉTANG ET TOURBIÈRE DES LANDES à MÉNÉTRÉOL-SUR-SAUDRE



Jeu-concours

« À la découverte
des Espaces
naturels
sensibles
du Cher »

Bulletin de participation

jusqu'au 31 octobre 2022



QUESTIONNAIRE

ÉTANG ET TOURBIÈRE DES LANDES

1. Quelles sont les trois espèces de bruyères les plus représentées sur la lande ?

- | | |
|---|---|
| ☐ la callune | ☐ la bruyère vagabonde |
| ☐ la bruyère à quatre angles | ☐ la bruyère à balais |
| ☐ la bruyère cendrée | ☐ la bruyère ciliée |

2. Citez trois plantes invasives identifiées sur la tourbière.

3. En quelle matière est fait le caillebotis que vous utilisez pour visiter la tourbière ?

- | | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| ☐ en bois | ☐ en métal | ☐ en béton |
|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|

4. Quelles sont les deux essences d'arbres qui composent principalement un boisement marécageux ?

- | | | |
|---|--|--------------------------------------|
| ☐ le pin | ☐ l'aulne | ☐ le peuplier |
| ☐ le saule blanc | ☐ le chêne d'Amérique | |

5. Je vis sur les sols dénudés des tourbières acides. Je suis une plante protégée, dite « carnivore ». Qui suis-je ?

☐ la linaigrette

☐ la molinie

☐ la drosera

☐ la sphaigne

☐ le rhynchospora

6. Le bon état de santé de la tourbière se caractérise par la présence d'espèces bio indicatrices. Lesquelles ? (1 réponse attendue)

☐ les fougères

☐ les plantes hépatiques

☐ les graminées

7. Quels départements sont traversés par la rivière la Petite Sauldre ? (2 réponses attendues)

☐ Indre-et-Loire

☐ Cher

☐ Loir-et-Cher

☐ Loiret

Coordonnées du participant :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

..... Téléphone :

Adresse électronique :

☐ J'ai pris connaissance du règlement du jeu-concours et j'accepte les conditions de participation.

Questionnaire à renvoyer jusqu'au 31 octobre 2022 à :

• Conseil départemental du Cher

Hôtel du Département - 1 place Marcel-Plaisant - 18023 BOURGES CEDEX

ou

• tourisme@departement18.fr

Attention la taille maximale de la pièce jointe doit être inférieure à 20 Mégaoctets (Mo).

Extrait du règlement

Espaces sensibles mais néanmoins accessibles au public, les Espaces naturels sensibles (ENS) du Cher sont des lieux parfaits pour se balader et découvrir la faune et la flore locales. Pour rendre cette expérience plus ludique, le Département du Cher vous propose un jeu-concours.

Les sites concernés sont :

- 2** le Marais de Chavannes à Chavannes
- 4** les Chaumes du Patouillet à Lunery
- 5** le Marais Boisé du Val d'Auron à Bourges et Plaimpied-Givaudins
- 8** le Bec d'Allier à Cuffy
- 11** le Territoire des Places à Morogues
- 13** l'étang et Tourbière des landes à Ménétréol-sur-Saône

Modalités de participation :

Chaque site ENS est associé à un questionnaire, pour lequel seules les réponses figurant sur les panneaux pédagogiques et l'application mobile seront considérées comme justes et recevables.

Une fois le questionnaire rempli, transmettez-le au Conseil Départemental par courrier postal ou électronique pour qu'il soit vérifié. Si l'ensemble des réponses est correct, le questionnaire vaut bulletin de participation pour le tirage au sort.

Petite astuce : pour augmenter vos chances de gagner, n'hésitez pas à parcourir les 6 sites sélectionnés et à envoyer les questionnaires correspondants !

Un seul questionnaire par ENS et par foyer (même nom de famille, même adresse postale) sera accepté.

Des lots d'exception sont à gagner ! Bonne balade...

Règlement complet du jeu-concours et informations complémentaires
sur les Espaces naturels sensibles du Cher disponibles sur :
departement18.fr/que-faire-sur-les-ENS

